

## **Exoneration taxe fonciere**

Par louisiane2, le 29/01/2018 à 11:11

## Bonjour,

Une personne qui a plus de 75 ans et ne dépasse pas le plafond de ressources requis, peutelle être exonérée dans le cas où elle héberge gratuitement une personne qui a un revenu ? Merci par avance.

## Par chaber, le 29/01/2018 à 12:04

bonjour

Le bénéficiaire doit vivre seul, ou avec son conjoint, ou avec des personnes à charge au sens de l'impôt sur le revenu, ou avec des personnes titulaires de la même allocation ou avec des personnes respectant la limite de RFR de l'art. 1417 -I du CGI

https://www.impots.gouv.fr/portail/particulier/exonerations-et-degrevements